

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CANTON DE MOURMELON-VESLE
ET MONTS DE CHAMPAGNE

Commune de VADENAY

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Présents : Mmes MM. Bertrand DUBOIS, Didier POUGEON, François PIERRE, Jessica FURELAUD, Nicolas PETITJEAN, Aurélie JACQUINET, Éric NONNON, Annie VÉRON (8)

Absents excusés : Ludovic GIANCOLA, Karine ROLLAND (pouvoir à Bertrand DUBOIS), Ludovic LUCOT (pouvoir à Aurélie JACQUINET) (3)

Secrétaire de séance : Didier POUGEON

Convocation en date du 2 juin 2023

La séance débute à 20h30.

1/ Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Les sénateurs de la Marne seront renouvelés cete année. Le conseil municipal doit désigner un délégué titulaire et 3 délégués suppléants pour participer à cette élection.

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin :

- En qualité de délégué titulaire : Didier POUGEON avec 7 voix
- En qualité de délégués suppléants : Eric NONNON avec 9 voix, Bertand DUBOIS avec 8 voix et Aurélie JACQUINET avec 8 voix.

La séance est suspendue à 21h05 pour permettre la transmission des résultats du vote à la Préfecture. Elle reprend à 21h15.

2/ Organisation du 14 Juillet

Il est décidé que suite à la suppression de la régie des Manifestations communales l'association La Rechoupille se chargera du règlement du repas au prestataire et de l'encaissement des chèques.

La cérémonie au monument aux Morts est fixée à 11h00 avec un dépôt de gerbe, suivie d'un vin d'honneur. Le feu d'artifice sera tiré Chemin des Poinsonniers à 23h00.

3/ Espace Loisirs et travaux de voiries

La consultation des entreprises pour les travaux de renforcement des Chemins de Bayard et du Grand Clair Fond va être lancée dans quelques jours.

Le choix initial est confirmé concernant les jeux qui seront implantés sur le terrain de loisirs.

4/ Compte-rendu des délégations données au maire

Néant

5/ Questions diverses

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

Le Maire